



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Syndicat Le Lac de Vassivière en séance du 18 juin 2026

Nombre de voix des 22 membres titulaires	60
Nombre de voix titulaires présents	42
Nombre de voix suppléants présents	1
Nombre de voix pour les pouvoirs	6
Nombre de voix total	49
Date de la convocation	10/06/2026
Certifié exécutoire le	22/06/2026
Date d'affichage	22/06/2026
Envoyé en préfecture le	23/06/2026

CS-39/26

Le Comité Syndical s'est réuni le jeudi dix-huit juin deux mille vingt-six à neuf heures quarante-cinq, en salle de réunion du pôle tourisme du Syndicat à Auphelle 87470 Peyrat le Château, sous la présidence de M. JUSTINIEN Rémi, Président.

Monsieur Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

Membres Titulaires présents avec vote : M. BUYS Anthony (1voix), M. DARBON Alain (5 voix), Mme DEFEMME Catherine (3 voix), M. DELEFOSSE Laurent (1 voix), M. DENIZOU Jean Pierre (1voix), Mme DUBOIS Barbara (1 Voix), M. DURRIEU Michel (5 voix), M.

FERRAND Marc (1 voix), M. JUSTINIEN Rémi (5 voix), M. LAFRIQUE Philippe (5 voix), Mme LAPORTE Martine (1 voix), Mme MICHON Marie-Hélène (5 voix), Mme NICOUX Renée (3 voix), M. ROUGIER Serge (1 voix), Mme SIMONET Valérie (3 voix), M. SIMONS Benjamin (1 voix)

Membres suppléants présents avec vote : Mme DALLIERE ROZENFELD Lolita (1 voix)

Membres suppléants présents sans vote : Mme MAZAUD WITTMANN Marie France, M. VERLINDEN Denis

Membres excusés: M. PAGES Jean Louis (5 voix) donne pouvoir à M. JUSTINIEN Rémi, M. DUMONT ST PRIEST Hubert (1 voix) représenté, M. LULEK Michel (1 voix) donne pouvoir à M. SIMONS Benjamin,

Membres absents : M. GUERIN Guillaume (5 voix), Mme LATUS Marion (5 voix), M. LEGER Jean-Luc (3 voix),

Délibération CS39-26: compte de gestion 2025 du Budget Principal

Après avoir entendu et lu le compte de gestion

COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2025

Après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de gestion 2025 du budget principal, le comité syndical décide, par 49 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025 du Syndicat du lac, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des comptes présentés :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et Certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Beaumont du Lac,
Le 22/06/2026

Monsieur Le Président Rémi JUSTINIEN